|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | |  |
|  |  | | Genève, le 12 août 2022 | |
| Réf.: | **Lettre collective TSB 2/20**  CE 20/CB | | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | |
| Tél.: | +41 22 730 6301 | |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 | |
| Courriel: | [tsbsg20@itu.int](mailto:tsbsg20@itu.int) | |
| Web: | [https://itu.int/go/tsg20](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx) | |
| **Objet**: | **Réunion de la Commission d'études 20; Genève, 30 janvier – 10 février 2023** | | | |

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion de la Commission d'études 20 (L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)), qui aura lieu au siège de l'UIT à Genève, du 30 janvier au 10 février 2023 inclus.

Les dispositions logistiques définitives prévues pour cette réunion dépendront de l'évolution de la pandémie de COVID-19 et de ses incidences sur les voyages internationaux. L'équipe de direction de la commission d'études suivra de près la situation en étroite collaboration avec le secrétariat du TSB. Si les modalités d'organisation de la réunion doivent être modifiées, les experts de l'UIT-T en seront informés via la page d'accueil de la commission d'études, les listes de diffusion et les mises à jour de la présente Lettre collective.

La réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T se tenant en présentiel avec participation à distance, il est rappelé aux délégués que les décisions seront prises par les personnes qui seront physiquement présentes à la séance plénière à Genève.

Les participants commenceront à examiner les travaux préparatoires en vue de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications de 2024 (AMNT-24).

La réunion s'ouvrira à 9 h 30 le premier jour. L'enregistrement des participants débutera à 8 h 30 à l'[entrée du bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). L'attribution quotidienne des salles de réunion sera affichée sur les écrans placés dans les locaux du siège de l'UIT, et sera disponible en ligne [ici](http://handle.itu.int/11.1002/apps/meeting-rooms).

Principales échéances:

|  |  |
| --- | --- |
| 28 novembre 2022 | – [Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG20) pour lesquelles une traduction est demandée |
| 16 décembre 2022 | – Soumission des demandes de bourses ou des demandes de bourses pour la participation à une réunion électronique (au moyen des formulaires disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx); voir l'Annexe A) |
| 30 décembre 2022 | – Inscription préalable (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx)).  – Soumission des demandes de lettres pour faciliter l'obtention du visa (au moyen du formulaire d'inscription en ligne; voir l'Annexe A). |
| 17 janvier 2023 | – Soumission des contributions des Membres de l'UIT-T (au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/)). |

Des informations pratiques concernant la réunion sont données dans l'**Annexe A**. Un projet d'**ordre du jour** de la réunion, établi par le Président de la Commission d'études 20 de l'UIT-T, M. Hyoung Jun Kim (République de Corée), figure dans l'**Annexe B**.

Veuillez également noter que la réunion de la CE 20 de l'UIT-T se tiendra parallèlement aux manifestations suivantes:

– La réunion de l'Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes ([JCA-IoT et SC&C](https://www.itu.int/en/ITU-T/jca/iot/Pages/default.aspx)) aura lieu le 31 janvier 2023, de 16 h 00 à 18 h 00 (heure de Genève), à Genève (Suisse). Veuillez noter que l'inscription à la réunion de la JCA‑IoT et SC&C est obligatoire (au moyen du formulaire d'inscription en ligne disponible [ici](https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00011810)).

– La séance d'information à l'intention des nouveaux délégués de la CE 20 de l'UIT-T aura lieu le 31 janvier 2023, de 18 h 00 à 20 h 00 (heure de Genève), à Genève (Suisse). Veuillez vous inscrire [ici](https://www.itu.int/net4/CRM/xreg/web/Registration.aspx?Event=C-00011810).

Je vous souhaite une réunion constructive et agréable.

|  |  |
| --- | --- |
| Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.  A picture containing text  Description automatically generatedChaesub Lee Directeur du Bureau de la normalisation  des télécommunications | This QR code redirects to the latest meeeting information at: http://handle.itu.int/11.1002/groups/sg20  CE 20 de l'UIT-T |
| Informations les plus récentes concernant la réunion |

**Annexes**: 2

ANNEXE A  
Informations pratiques concernant la réunion

**MÉTHODES DE TRAVAIL ET INSTALLATIONS**

**SOUMISSION DES DOCUMENTS ET ACCÈS**:La réunion se déroulera sans document papier. Les contributions des Membres doivent être soumises au moyen du [système direct de publication des documents en ligne](https://www.itu.int/net/ITU-T/ddp/Default.aspx?groupid=T22-SG20); les projets de document temporaire (TD) doivent être soumis par courrier électronique au secrétariat de la commission d'études en utilisant le [gabarit approprié](https://www.itu.int/en/ITU-T/studygroups/Pages/templates.aspx). Les documents de réunion sont accessibles depuis la page d'accueil de la commission d'études, et l'accès est réservé aux Membres de l'UIT‑T disposant d'un [compte utilisateur UIT avec accès TIES](http://www.itu.int/TIES/).

Des équipements de **RÉSEAU LOCAL SANS FIL** sont à la disposition des délégués dans toutes les salles de réunion de l'UIT. Des informations détaillées sont disponibles sur place et sur le site web de l'UIT‑T (<https://www.itu.int/en/ITU-T/ewm/Pages/ITU-Internet-Printer-Services.aspx>).

Les délégués de l'UIT‑T ont accès, pendant la durée de la réunion, à des **CONSIGNES électroniques** au moyen de leur badge RFID. Les casiers sont situés immédiatement après la zone d'enregistrement au rez‑de-chaussée du [bâtiment Montbrillant](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf).

Des **IMPRIMANTES** sont disponibles dans les salons des délégués et près de toutes les [principales salles de réunion](https://www.itu.int/en/about/Documents/itu-plan.pdf). Pour éviter de devoir installer des pilotes sur leurs ordinateurs, les délégués peuvent imprimer des documents en les envoyant par courrier électronique à l'imprimante souhaitée ("e-print"). Voir les détails à l'adresse <https://itu.int/go/e-print>.

Le Service d'assistance informatique de l'UIT ([servicedesk@itu.int](mailto:servicedesk@itu.int)) peut **PRÊTER DES ORDINATEURS PORTABLES** aux délégués, dans l'ordre des demandes.

**PARTICIPATION INTERACTIVE À DISTANCE**: Un service de participation à distance sera assuré au mieux pour certaines séances. Pour pouvoir accéder aux séances à distance, les délégués doivent s'inscrire à la réunion. Les participants devraient prendre note du fait que, conformément à la pratique habituelle, la réunion ne sera pas retardée ou interrompue parce qu'un participant à distance ne parvient pas à se connecter, à entendre ou à se faire entendre, selon l'appréciation du Président. Si les propos d'un participant à distance sont difficilement audibles en raison de la qualité du son jugée insuffisante, le Président pourra interrompre ce participant et renoncer à lui donner la parole tant qu'il n'aura pas été indiqué que le problème a été résolu. L'utilisation de l'outil de discussion est encouragée pour faciliter la gestion efficace du temps au cours des séances, si le Président le juge bon.

**INTERPRÉTATION**: Comme convenu avec l'équipe de direction de la CE 20 de l'UIT-T, la réunion se tiendra en anglais, et un service d'interprétation en français sera assuré durant la séance plénière de clôture de la réunion de la CE 20.

**ACCESSIBILITÉ**: Un service de sous-titrage en temps réel sera assuré durant les séances plénières d'ouverture et de clôture des réunions de la CE 20, du GT 1/20 et du GT 2/20, ainsi que de toutes les sessions portant sur les Questions 1/20 et 2/20.

**INSCRIPTION** **PRÉALABLE, NOUVEAUX DÉLÉGUÉS, BOURSES ET DEMANDE DE VISA**

**INSCRIPTION PRÉALABLE**: L'inscription préalable est obligatoire et doit se faire en ligne depuis la page d'accueil de la commission d'études **au moins un mois avant le début de la réunion**. Comme indiqué dans la [Circulaire TSB 68](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0068), dans le cadre du système d'inscription de l'UIT-T, le coordonnateur responsable doit approuver les demandes d'inscription; la [Circulaire TSB 118](https://www.itu.int/md/T17-TSB-CIR-0118) indique comment mettre en place l'approbation automatique de ces demandes. Certaines options du formulaire d'inscription ne s'appliquent qu'aux États Membres, notamment en ce qui concerne les fonctions et les demandes de bourse. Les membres sont invités à inclure des femmes dans leurs délégations chaque fois que cela est possible.

Les **NOUVEAUX DÉLÉGUÉS** sont invités à suivre un programme de mentorat comprenant une séance d'accueil et d'information après leur arrivée, une visite guidée des locaux du siège de l'UIT et une présentation des travaux de l'UIT-T. Si vous souhaitez en bénéficier, veuillez écrire à l'adresse: [ITU‑Tmembership@itu.int](mailto:ITUTmembership@itu.int). Un guide rapide pour les nouveaux délégués est disponible [ici](https://www.itu.int/en/ITU-T/info/Documents/ITU-T-Newcomer-Guide.pdf).

**BOURSES**: Afin de faciliter la participation des [pays remplissant les conditions requises](https://www.itu.int/en/fellowships/Documents/2022/ListEligibleCountries2022.pdf), **deux types** de bourses sont accordés pour cette réunion:

• des bourses classiques pour la **participation à une réunion en présentiel**; et

• des bourses nouvelles pour la **participation à une réunion électronique**.

Les **bourses pour la participation à une réunion électronique** correspondent remboursement des coûts de la connectivité pendant la durée de la manifestation.

S'agissant des **bourses pour la participation à une réunion en présentiel**, jusqu'à deux bourses partielles par pays pourront être accordées, en fonction des ressources financières disponibles.

Une bourse partielle pour la participation à une réunion en présentiel comprend a) un **billet d'avion** (billet aller-retour en classe économique selon le trajet le plus direct/économique depuis le pays d'origine jusqu'au lieu de la manifestation) ou b) une **indemnité journalière** **de subsistance** appropriée (destinée à couvrir les frais d'hébergement, les repas et les frais divers). Lorsque deux bourses partielles pour la participation à une réunion en présentiel sont demandées, l'*une* *au moins* devrait être sollicitée pour un *billet d'avion*. Les autres frais de participation sont à la charge de l'organisation du candidat à l'obtention d'une bourse

Conformément à la Résolution 213 (Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, il est recommandé que les bourses soient accordées en tenant compte de l'équilibre hommes/femmes et de l'inclusion des personnes handicapées et des personnes ayant des besoins particuliers. Les critères sur la base desquels il est décidé d'attribuer une bourse sont les suivants: budget disponible à l'UIT; participation active, et notamment soumission de contributions écrites pertinentes; répartition équitable entre les pays et les régions; demandes de personnes handicapées ou ayant des besoins particuliers; et parité hommes‑femmes.

Les formulaires pour les deux types de bourses sont disponibles sur la [page d'accueil de la commission d'études](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx). **Les demandes de bourse doivent être transmises au plus tard le 16 décembre 2022**, par courrier électronique à l'adresse [fellowships@itu.int](mailto:fellowships@itu.int), ou par télécopie, au numéro +41 22 730 57 78. **L'inscription (approuvée par le coordonnateur responsable) doit être effectuée avant de soumettre une demande de bourse**. Il est vivement recommandé de s'inscrire à la manifestation et d'engager le processus de demande sept semaines au moins avant la date de la réunion.

**DEMANDE DE VISA**: Si vous avez besoin d'un visa, celui-ci doit être demandé avant la date de votre arrivée en Suisse auprès de la représentation de la Suisse (ambassade ou consulat) dans votre pays ou, à défaut, dans le pays le plus proche de votre pays de départ. Les délais pouvant varier, nous vous suggérons de vous renseigner directement auprès de la représentation concernée et de formuler votre demande au plus tôt.

En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de l'entité que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission du visa. Une fois que votre inscription a été approuvée par le coordonnateur responsable des inscriptions de votre organisation, il convient en général de compter un délai de 15 jours avant que la lettre de demande de visa soit envoyée. Par conséquent, les demandes doivent être effectuées en cochant la case correspondante du formulaire d'inscription, **au plus tard un mois avant la date de la réunion**. Les demandes sont à envoyer à la Section des voyages de l'UIT ([travel@itu.int](mailto:travel@itu.int)), avec la mention "**assistance pour le visa**".

**SÉJOUR À GENÈVE: HÔTELS, TRANSPORTS PUBLICS**

**SÉJOUR À GENÈVE**: Des informations pratiques à l'intention des délégués assistant aux réunions de l'UIT à Genève sont disponibles à l'adresse [https://www.itu.int/en/delegates-corner](https://www.itu.int/fr/delegates-corner/Pages/default.aspx). On trouvera des informations détaillées sur le COVID-19 pour les voyages et l'entrée en Suisse à l'adresse suivante: <https://www.ge.ch/covid-19-voyageurs-entree-suisse>.

**HÔTELS OFFRANT DES TARIFS RÉDUITS**: Un certain nombre d'hôtels à Genève offrent des tarifs préférentiels aux délégués assistant aux réunions de l'UIT et leur fournissent une carte permettant d'emprunter gratuitement les transports publics à Genève. Vous trouverez la liste des hôtels participants, et les modalités à suivre pour obtenir un tarif réduit, à l'adresse: [https://itu.int/travel/](https://www.itu.int/net4/travel/index-fr.aspx).

ANNEXE B

Projet d'ordre du jour  
Réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T  
Genève, 30 janvier – 10 février 2023

| N° | Point | | | Documents |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 1 | Ouverture de la réunion | | |  |
| 1.1 | | Outil de participation à distance | |  |
| 1.2 | | Mesures liées au COVID | |  |
| 2 | Adoption de l'ordre du jour | | |  |
| 3 | Projet de calendrier | | |  |
| 4 | Approbation du rapport de la dernière réunion de la CE 20 (Genève, 18-28 juillet 2022) | | | Document [SG20-R1](https://www.itu.int/md/meetingdoc.asp?lang=en&parent=T22-SG20-R-0001) |
| 5 | UIT-T Y.4601 (ex Y.dt-smart-firefighting) "Exigences et cadre des capacités du jumelage numérique pour les systèmes anti-incendie intelligents" – pour approbation | | |  |
| 6 | UIT-T Y.4500.3 (ex Y.oneM2M.SEC.SOL) "oneM2M – Solutions de sécurité" – pour approbation | | |  |
| 7 | Tour de table pour identifier les DPI éventuels | | | Est-ce que des participants ont connaissance de droits de propriété intellectuelle, y compris de brevets, de droits d'auteur en matière de logiciels ou de textes, ou de marques, dont l'utilisation pourrait être nécessaire à la mise en œuvre ou à la publication de la Recommandation? |
| 8 | Liste des contributions | | |  |
| 8.1 | | Contributions concernant toutes les Questions de la CE 20 | |  |
| 9 | Sujets d'étude actuels et futurs en suspens | | |  |
| 10 | Temps forts de la Conférence de plénipotentiaires de l'UIT (Bucarest, 26 septembre – 14 octobre 2022) pertinents pour la CE 20 de l'UIT-T | | |  |
| 11 | Temps forts de la réunion du GCNT (Genève, 12-16 décembre 2022) pertinents pour la CE 20 de l'UIT-T | | |  |
| 12 | Travaux préparatoires en vue de l'AMNT-24 | | |  |
| 13 | Nomination des Rapporteurs, des Rapporteurs associés et des Rapporteurs chargés de liaison | | |  |
| 14 | Groupes régionaux de la CE 20 de l'UIT-T | | |  |
| 14.1 | | | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Afrique (SG20RG-AFR) |  |
| 14.2 | | | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour la région des États arabes (SG20RG‑ARB) |  |
| 14.3 | | | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Amérique Latine (SG20RG‑LATAM) |  |
| 14.4 | | | Groupe régional de la CE 20 de l'UIT-T pour l'Europe de l'Est, l'Asie centrale et la Transcaucasie (SG20RG-EECAT) |  |
| 15 | Rapport sur les notes de liaison reçues par la Commission d'études 20 de l'UIT-T | | |  |
| 16 | Groupe spécialisé sur l'intelligence artificielle (IA) et l'Internet des objets (IoT) au service de l'agriculture numérique (FG‑AI4A) | | |  |
| 17 | Plans d'action pour la mise en œuvre de la Résolution 78 (Rév. Genève, 2022) et de la Résolution 98 (Rév. Genève, 2022) (Les TIC au service de la cybersanté; l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale) de l'AMNT-20 | | |  |
| 18 | Activités de promotion et réduction de l'écart en matière de normalisation | | |  |
| 18.1 | | | Ateliers, formations et Forums présentant de l'intérêt pour la CE 20 |  |
| 18.2 | | | Kit d'information pour les nouveaux participants à la réunion de la CE 20 de l'UIT-T |  |
| 18.3 | | | Documents d'information |  |
| 19 | Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (JCA-IoT et SC&C) | | |  |
| 20 | Questions relatives à la collaboration et échange d'informations | | |  |
| 20.1 | | | Groupe de travail par correspondance sur l'intelligence artificielle des objets (CG-AIoT) |  |
| 20.2 | | | lnitiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SSC) |  |
| 20.3 | | | Collaboration avec oneM2M |  |
| 21 | Rapport sur les notes de liaison reçues et envoyées par la Commission d'études 20 de l'UIT-T | | |  |
| 22 | Ouverture des réunions des Groupes de travail 1/20 et 2/20 | | |  |
| 23 | Rapport de la réunion du Groupe de travail 1/20 | | |  |
| 23.1 | | | – Approbation des rapports sur les Questions  – Approbation de nouveaux sujets d'étude  – Approbation du programme de travail  – Approbation des notes de liaison à envoyer  – Consentement concernant des Recommandations  – Détermination de Recommandations  – Approbation de textes informatifs  – Approbation de Recommandations  – Suppression de Recommandations |  |
| 24 | Rapport de la réunion du Groupe de travail 2/20 | | |  |
| 24.1 | | | – Approbation des rapports sur les Questions  – Approbation de nouveaux sujets d'étude  – Approbation du programme de travail  – Approbation des notes de liaison à envoyer  – Consentement concernant des Recommandations  – Détermination de Recommandations  – Approbation de textes informatifs  – Approbation de Recommandations  – Suppression de Recommandations |  |
| 25 | Activités futures | | |  |
| 25.1 | | | Réunions prévues en 2023 |  |
| 25.2 | | | Réunions électroniques prévues en 2023 et 2024 |  |
| 26 | Divers | | |  |
| 27 | Clôture de la réunion | | |  |

NOTE – Les mises à jour de l'ordre du jour figurent sur la [page d'accueil de la CE 20](https://www.itu.int/fr/ITU-T/studygroups/2022-2024/20/Pages/default.aspx).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_